

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 13 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Bêlâbre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Laurent LAROCHE, Maire de Bêlâbre.

Date de convocation du Conseil : 26 août 2021

Présents : Laurent LAROCHE Maire, Vanessa BARBONNAIS, Laurence BARITAUD, Karine BERTHOMIER, Claire BOURGOIN-MAIMIN, Aude DESTOUCHES, Sandra DUBOS, Paul JEANNEAU, Michel JOUANNEAU, Vincent MANTEAU, Suzanne MARCHAND, Jacques MARTINAUD, Alain NEVIÈRE.

Excusés : Christian GUILLOT (pouvoir à Vanessa BARBONNAIS), Jean-Marc POUGET (pouvoir à Jacques MARTINEAU).

Secrétaires de séance : Claire BOURGOIN-MAIMIN et Sandra DUBOS.

Modification de l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose une modification de l'ordre du jour. Le point n° 4 « Adoption du schéma de distribution en eau potable » pour lequel il manque des informations est remis au prochain conseil. Il est remplacé par la proposition d'adhésion à une convention pour une commande groupée d'achat de l'énergie par le SDEI.

La modification est acceptée à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu de la dernière séance,
- 2- Convention SMABCAC,
- 3- Convention Centre de gestion élaboration d'un document unique,
- 4- Commande groupée d'achat de l'énergie,
- 5- Projet Rochereau,
- 6- Subvention Amicale cironnaise,
- 7- Question diverses.

Objet 1: Approbation du compte-rendu de la dernière séance

La séance a débuté par l'approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil municipal du 14 juin 2021. Celui-ci sera publié après relecture et quelques corrections de fautes de frappe.

Objet 2: Convention SMABCAC

Le Code de l'Environnement et le classement réglementaire de l'Anglin imposent une obligation de mise en conformité des ouvrages afin de respecter la libre circulation des espèces et le bon déroulement du transport sédimentaire.

L'étude est lancée et 3 schémas de travaux sur le seuil de l'Anglin à Bêlâbre seront proposés. Un avis favorable a déjà été donné, qui se traduit par cette convention. L'étude est prise en charge par le SMABCAC, la municipalité s'engage à faire les travaux dans un délai de 5 ans.

La convention est adoptée à l'unanimité.

Objet 3: Convention Centre de gestion élaboration du document unique

Élaborer un document unique de l'évaluation des risques professionnels pour les agents de la commune est une obligation. C'est un travail long et complexe à mener. Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Indre demande à la commune d'y travailler et propose son assistance pour un coût de 750 euros avec une mise à jour annuelle de 250 euros.

L'adhésion à cette aide est adoptée à l'unanimité.

Objet 4 : Commande groupée d'achat de l'énergie

Le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre (SDEI 36) propose à la commune d'adhérer gratuitement à une convention visant à rejoindre les départements de l'Eure-et-Loir et de l'Indre-et-Loire pour grouper les commandes d'achat de l'énergie. Seule l'électricité nous concernerait, dont les

tarifs sont amenés à augmenter de façon massive dans les années qui viennent. Une économie de 7 à 8 % pourrait être réalisée sur des factures réglées non plus à ENEDIS mais au groupement qui négocierait les tarifs. L'adhésion est réclamée au 31 décembre 2021 pour un effet au 1^{er} janvier 2023. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet 5 : Projet Rochereau

Un point d'information est fait par Monsieur le Maire sur la question de la « chambre du Poilu ». Les nouveaux propriétaires ont fait part à la commune de leur souhait de voir cette chambre relogée en l'état mais pas chez eux. Un groupe de travail s'est constitué, plusieurs hypothèses ont été envisagées sans qu'aucune n'ait été retenue à ce jour. La réflexion se poursuit (question du lieu adéquat, pour quel projet, question de la conservation et de l'exposition d'objets et étoffes anciennes, question du budget à y consacrer et des aides à solliciter, mécénat, etc).

Objet 6 : Subvention Amicale cironnaise

Non versée en 2020 faute d'activité due à la Covid-19, une subvention de 230 euros est demandée à la commune de Belâbre pour 2021. Cette aide financière sollicitée auprès des communes concernées permet à l'Amicale cironnaise (Société musicale de Ciron) de prendre en charge les déplacements et repas des musiciens de la fanfare qui participent aux commémorations du 10 juillet 1944. La subvention est accordée à l'unanimité.

Objet 7 : Questions diverses

- Monsieur le Maire sollicite une autorisation permanente de recrutement d'employés en cas d'augmentation de besoin en personnel communal.

L'autorisation est accordée à l'unanimité.

- Monsieur le Maire informe le conseil de la demande par lettre en date du 24 août d'Isabelle GATAUD d'être dégagée de la responsabilité de la gestion de la cantine scolaire et réaffectée à un autre poste à temps plein. Suzanne MARCHAND et Vanessa BARBONNAIS ont réuni un groupe de travail. Revenue partiellement sur sa demande, Isabelle GATAUD accepte finalement de conserver l'élaboration des menus (avec deux autres personnes dont la diététicienne) et les commandes aux fournisseurs. La gestion financière et administrative sera déléguée à l'association. Une proposition de formation à l'outil informatique est acceptée par Madame GATAUD qui reste employée à temps plein.

- Monsieur le Maire confirme la venue de Renaud CAPUÇON accompagné d'un pianiste pour un concert en l'église Saint-Blaise de Belâbre le 31 octobre 2021. Il jouera sur son violon « Vicomte de Panette », un Guarneri qui date de 1737 et qui a appartenu au père de la dernière marquise de Belâbre. Cet événement prestigieux doit être préparé au sein de la commission Culture et de l'APPB (l'inauguration des vitraux restaurés aura certainement lieu la veille). La réservation et le paiement des places se feront auprès de l'Office de tourisme et le passe sanitaire sera exigé à l'entrée de l'église. Une subvention sera sollicitée auprès de la Communauté de Communes pour faire face aux cachets des artistes et aux frais de location du piano.

- Monsieur le Maire remercie l'APPB au nom du conseil : celle-ci a fait un don de 5 000 euros pour la réparation du mécanisme des cloches de l'église.

- Il remercie également Monsieur et Madame GRANDAZZI qui ont financé et fait exécuter le remplacement des portes et du seuil de la chapelle de Jovard (4 668 euros).

- Il remercie enfin l'APPB qui va prendre en charge la restauration des deux vitraux de la chapelle de Jovard.

- L'adhésion à l'Agence d'attractivité de l'Indre, pour un montant de 356 euros, est acceptée à l'unanimité.

- L'adhésion au fonds de solidarité logement et au fonds d'aide aux jeunes est acceptée à l'unanimité.

- Le dossier de la sécurisation de l'avenue Jean Jaurès est en instruction auprès de l'unité territoriale de Le Blanc.

- Sur les deux personnes recrutées en parcours emploi-compétences, une a fait défaut. Monsieur le Maire peut recruter une autre personne et reconduire pour 6 mois le contrat de Monsieur Plantureux.

- Monsieur le Maire fait un point d'information sur le personnel communal : l'ATSEM Véronique LARBALÈTE reprend son service le 15 novembre à mi-temps thérapeutique. Martine TRICOCHÉ est en attente de reconnaissance de maladie professionnelle. Un autre employé communal prendra sa

retraite le 31 décembre prochain. Dès la mi-octobre, une fiche de poste sera rédigée en vue d'un futur recrutement.

- Il informe de la demande faite par des habitants d'installer un abribus avenue Jean Jaurès et un autre à Nesmes.

- L'autorisation est donnée à Monsieur le Maire, à l'unanimité, de re-signer la convention de partenariat avec la BDI pour la lecture publique (emprunt de livres, livres jeunesse, CD, DVD).

- Une réunion publique est à prévoir avant la fin de l'année, dont le thème doit être proposé à Laurent Laroche.

- Une intervention de Météo-Centre aura lieu le 9 octobre : le matin, implantation d'une caméra pour surveiller le risque de crues de l'Anglin ; l'après-midi, conférence sur la météo.

- Les services d'un conseiller numérique départemental seront mis à la disposition des habitants de Bélâbre deux mardi matin par mois, soit à la mairie, soit à la Maison France services.

- La Ligue contre le cancer a remercié par courrier la commune pour son don.

- Le 16 décembre prochain, une journée d'animations pour les retraités pourrait avoir lieu (pièce de théâtre et diverses animations financées par différentes caisses de retraite).

- La compagnie Clair de Lune propose de jouer une pièce de théâtre (« On purge bébé » de Georges Feydeau) au premier trimestre 2022.

- Michel JOUANNEAU soulève plusieurs questions : le conseil municipal des jeunes, la création de plaques de rues et la plantation d'arbres par les enfants de l'école/ le don de 22 livres de Gaston CHÉRAU/ la visite des points de distribution des eaux et de l'usine des eaux de Fontgombault/ la relance du forum des associations en mai ou juin 2022/ le problème des eaux usées, de l'assainissement, de la réfection du lagunage.

- Alain NEVIÈRE informe le conseil de la réussite de la saison touristique au camping municipal : malgré les difficultés rencontrées au mois de juillet, le bilan est très positif et en augmentation par rapport à l'été précédent, tant pour le nombre de nuitées (camping + chalets) que pour les activités proposées. La satisfaction exprimée par les touristes concerne l'accueil, l'animation, les services qu'ils ont trouvés et le conseil remercie Frank MILLET pour son implication.

- Monsieur le Maire exprime ses remerciements.

Calendrier :

22 novembre : prochain conseil municipal

La séance est levée à 22h45.